

DÉPARTEMENT ACOUSTIQUE ET ÉCLAIRAGE

Laboratoire d'essais acoustiques

INDICE D'AFFAIBLISSEMENT ACOUSTIQUE R UN CHÂSSIS VITRÉ

EXTENSION DE RÉSULTATS n° 16/1

**CONCERNANT LE RAPPORT D'ESSAIS N° AC14-26053017/1 ET
AC14-26053017/2**

DEMANDEUR : SOUCHIER SAS
11 RUE DES CAMPANULES
CS 30066
77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

OBJETS DES ESSAIS : Châssis vitré Luxlame F, rapports d'essais AC14-26053017/1 et AC14-26053017/2.

OBJET DE L'EXTENSION : Suppression du traitement de contrôle solaire des vitrages.

VALIDITÉ :

- 1 - Cette extension de résultats n'est valable qu'accompagnée du rapport d'essais de référence.
- 2 - Elle est cumulable avec d'autres extensions se rapportant au même rapport d'essais, après avis du laboratoire agréé.

Cette extension comprend : - 2 pages	Seule la reproduction intégrale du rapport d'essais de référence et de cette extension permet une exploitation des résultats et la vérification de la conformité nécessaire à la validité de l'objet.
--	--

DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

Les vitrages 44.2 HS SN 70-41/10Ar/66.2 (fabricant VIT) sont remplacés par les même vitrages (mêmes composition, feuilleté, assemblage...) sans contrôle solaire HS SN 70-41.

JUSTIFICATION DE L'EXTENSION

Le contrôle solaire n'a pas d'impact sur la performance acoustique du châssis vitré.

CONCLUSION

Les performances acoustiques du châssis vitré sont maintenues.

Fait à Marne-la-Vallée, le 4 mars 2016

Le chargé d'essais

Le Chef de Division

Alexandre CANCIAN

Jean-Baptiste CHÉNÉ